

SALAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2012

PRIX-FAIT REGION MEDOC

Rémunération conventionnelle minimale à compter du 1er janvier 2012, applicable aux travaux de prix-fait dans toutes les communes de la région du Médoc.

1- Prix-facteur intégral :

Vigneron qualifié qui entreprend l'ensemble des travaux de la vigne à effectuer depuis le début de l'année culturale jusqu'aux vendanges non comprises. A ce travailleur est affectée, pour l'ensemble des travaux, la définition de l'emploi fixée par la Convention Collective à la catégorie D.

2- Prix-facteur à façon :

(Ouvrier employé à la façon culturale).

A ce travailleur est affectée la définition de l'emploi fixée par la Convention collective à la catégorie B sauf pour les travaux de taille (catégorie C ou D) ou d'ébourgeonnage (catégorie C).

NATURE DES FAÇONS	TEMPS PASSE AUX 1.000 PIEDS	REMUNERATION BRUTE			
		PRIX FAITEUR INTEGRAL cat.D : 9,58	PRIX FAITEUR A FAÇONS		
			cat.D : 9,58	cat.B : 9,28	cat.C : 9,38
Tombée des fils de levage	1h20	12,77		12,37	
Coupage des liens :					
• 4.000 liens	2h30	23,95		23,20	
• 2.500 liens	1h40	15,97		15,47	
Taille :					
• Plantations en graves	11h30	110,17	110,17		107,87
• Plantations en palus	14h30	138,91	138,91		136,01
Sécaillage	2h30	23,95		23,20	
Pliage-acanage (3 ligatures)					
• Plantations en graves	6h15	59,88		58,00	
• Plantations en palus	7h15	69,46		67,28	
Pliage-acanage (2 ligatures)	3h45	35,93		34,80	
Sortie de bois et destruction	3h45	35,93		34,80	
Pliage-acanage (2 ligatures) sortie de bois et destruction cavallons :					
• Sans intercep	2h00	19,16		18,56	
• Avec intercep (dans les sols argileux temps majoré de 20%)	1h30	14,37		13,92	
Chausserons et ébourgeonnage					
• Cabernet Sauvignon	1h30	14,37			14,07
• Autres cépages	3h30	33,53			32,83
Levage au fils de fer :					
• à 1 ou 2 fils fixes (2 passages)	5h00	47,90		46,40	
• à 2 fils amovibles (2 passages)	4h00	38,32		37,12	
Attachage au jonc (2 passages)	7h00	67,06		64,96	
1 ^{ère} façon estrapage ou écimage	1h00	9,58		9,28	
2 ^{ème} façon estrapage ou écimage	1h30	14,37		13,92	
3 ^{ème} façon estrapage ou écimage	2h00	19,16		18,56	

Source : Avenir Agricole et Viticole Aquitain - 20 janvier 2012